



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL
COMMISSION JEUNES



District de l'Hérault de Football

COMMISSION JEUNES

Réunion du 20/10/2026

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro – Patrick Ruiz**

Excusé : **M. Mebarek Guerroumi**

Le procès-verbal de la réunion du 13/10/2026 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES

Les tirages au sort des Coupe Occitanie U17 et U15 du week-end du 01/11/2026 ainsi que ceux des Coupes de l'Hérault U18, U17, U16, U15 et U14 du mercredi 11/11/2026 (jour férié) ont eu lieu ce jour à 18h dans les locaux du District, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Etaient présents :

M. David Blattes, Président du District de l'Hérault de Football

M. Guy Michelier, membre du Comité de Direction du District

M. Cédric Bayad, permanent du District

Les membres de la Commission Jeunes

M. Pascal Lefevre, Président de la Commission Football Féminin, **MM. Nicolas Boisseron** et **Mickael Herry**, membres de la Commission

Les clubs **F.C. PRADEEN** et **M.U.C. F.**

Les matchs de Coupes de l'Hérault ont été positionnés par défaut le 11/11/2026 à 15h.

COUPE OCCITANIE U17

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

SUSSARGUES FC 1/COEUR HERAUL-ALIGNAN 1

M. LEMASSON RC 1/VIL. MAGUELONE 1

TEYRAN ASP 1/PRADES LE LEZ FC 1

ASM34 1/ENT. MEZE LOUPIAN 1

ENT.U S TERRE D OC 1/LAVERUNE FC 1

M. ARCEAUX 1/VENDARGUES PI 1

MIREVAL LA PEYRADE 1/SUD HERAULT FO 1

M.LUNARET NORD 1/M. PETIT BARD FC 1

JACOU CLAPIERS FA 1/MARSEILLAN CS 1

PEROLS ES 1/ASPTT MONTPELLIER 1

M. CELLENEUVE 1/BOUJAN FC 1

RS GIGEANNAIS 1/SAUVIAN FC 1

VIASSOIS F.C.O 1/VALERGUES AS 1

BALARUC STADE 1/ST GEORGES RC 1

Le club F.C. SUSSARGUES n'ayant pas engagé d'équipe en championnats U17 ou U16, CŒUR HERAUL-ALIGNAN 1 est qualifié d'office pour le dernier tour District du 06/12/2026.

COUPE OCCITANIE U15

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

ENT.U S TERRE D OC 1/BALARUC STADE 1

ACADEMIE VEDASIENNE 1/ASPTT LUNEL 1

MUDAISON E.S. 1/LESPIGNAN VENDRES FC 1

PRADES LE LEZ FC 1/ST GELY FESC 1

MONTARNAUD AS 1/SUD HERAULT FO 1

MARSEILLAN CS 1/ENT.USV-CEP 1



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



ASM34 1/Frontignan AS 1
Florensac Pinet 1/M. Petit Bard FC 1
M. Atlas Paillade 1/Perols ES 1
ASPTT Montpellier 1/La Grande Motte AS 1
St André Sangonis OL 1/Sussargues FC 1

COUPE DE L'HÉRAULT U18

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

Vil. Maguelone 21/Beziérs U.S. 21
Corneilhan Lignan 21/Florensac Pinet 21
St André Sangonis OL 21/Ent. Meze Loupian 21
RC MTP Cévennes 21/La Peyrade OL 21
Perols ES 21/ASM34 21
St Pargoire FC 21/Laverune FC 22

Sont exemptes :

Baillargues St Bress 21
Canet AS 21
Jacou Clapiers FA 21
Lespignan Vendres FC 1 21
Marseillan CS 1 21
Mauguio Carnon US 21
Pignan AS 21
SC Lodeve 21
St Gely Fesc 21
Valergues AS 21

COUPE DE L'HÉRAULT U17

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

Paulhan ES 1/Perols ES 1
Enserune FC 1/M. Lemasson RC 1
Thongue et Libron FC 1/Teyran ASP 1
Sud Hérault FO 1/Vendargues PI 1
AS Gignac VH 1/Mireval La Peyrade 1
Jacou Clapiers FA 1/Juvignac FA 1
Neffies Roujan RC 1/St Gely Fesc 1
Prades Le Lez FC 1/Viassois F.C.O 1
Balaruc Stade 1/Lunel US 1
Marsillargues 1/ASPTT Lunel 1
Boujan FC 1/Ent. U S Terre d'OC 1

Sont exemptes :

Beziérs FC 2
Castries AV 2
Ent. Meze Loupian 1
Sauvian FC 1
St Georges RC 1



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



COUPE DE L'HÉRAULT U16

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

AS CROIX D'ARGENT 21/COURNONTERRAL 21
ST MARTIN LONDRES US 21/B.JEUNESSE OL 21
MAUGUIO CARNON US 22/PAULHAN ES 21
SUD HERAULT FO 21/M. PETIT BARD FC 21
PRADES LE LEZ FC 21/M. LUNARET NORD 21
FLORENSAC PINET 21/BEZIERS A. S. 21
PHOENIX FOOTBALL SCH 21/VENDARGUES PI 21
ST GEORGES RC 21/MEZE STADE FC 21
ENT.U S TERRE D OC 21/JACOU CLAPIERS FA 21
M. LEMASSON RC 21/CAZOULS MAR MAU 21
M. ATLAS PAILLADE 21/ASM34 21
RS GIGEANNAIS 21/M. ARCEAUX 21
SAUVIAN FC 21/M.U.C. F. 21
VIL.MAGUELONE 21/CANET AS 21
VALERGUES AS 21/LESPIGNAN VENDRES FC 21
PEROLS ES 21/MARSEILLAN CS 21

COUPE DE L'HÉRAULT U15

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

PUIMISSON MAGALAS 1/SUSSARGUES FC 1
BEZIERS U. S. 1/THONGUE ET LIBRON FC 1
M. ARCEAUX 1/VENDARGUES PI 1
MAUGUIO CARNON US 2/COEUR HERAUL/ALIGNAN 1
CLERMONTAISE 2/MARSILLARGUES 1
LUNEL US 1/MEZE STADE FC 1
PRADES LE LEZ FC 1/SUD HERAULT FO 1
LAMALOU FC 1/BEZIERS A. S. 2
JACOU CLAPIERS FA 1/ST ANDRE SANGONIS OL 1
LUNEL GC 2/LESPIGNAN VENDRES FC 1
BALARUC STADE 1/FLORENSAC PINET 1
MONTARNAUD AS 1/ASPTT LUNEL 1
SC LODEVE 1 **OU** CASTELNAU CRES FC 2/ENT.USV-CEP 1
ST CLEMENT MONT 2/M. ATLAS PAILLADE 1
M. PETIT BARD FC 1/CORNEILHAN LIGNAN 1
ST GELY FESC 1/LA GRANDE MOTTE AS 1

COUPE DE L'HÉRAULT U14

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

CANET AS 21/SAUVIAN FC 21
LAVERUNE FC 21/M. ARCEAUX 21
M. LEMASSON RC 21/LESPIGNAN VENDRES FC 21
PEROLS ES 21/ST GEORGES RC 21
MAUGUIO CARNON US 22/CORNEILHAN LIGNAN 21
ASPTT LUNEL 21/B.JEUNESSE OL 21



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



ASM34 21/ST MATHIEU AS 21
AS GIGNAC VH 21/PAULHAN ES 21
SUSSARGUES FC 21/ST GELY FESC 21
CASTELNAU CRES FC 22/M.U.C. F. 21
BEZIERS A. S. 22/MUDAISON VALERGUES 21
PRADES LE LEZ FC 21/THONGUE ET LIBRON FC 21
M. ATLAS PAILLADE 21/M. PETIT BARD FC 21
PIGNAN AS 21/FLORENSAC PINET 21
COURNONTERRAL 21/ENT.USV-CEP 21
SUD HERAULT FO 21/VENDARGUES PI 21

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U18 D2

⚽ Poule B

CANET AS 21/ENT. MEZE LOUPIAN 2 22

Du 22/10/2026 (journée 2 du 19/09/2026)

Est reportée au 06/12/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

U17 D1

⚽ Poule A

TEYRAN ASP 1/MARSILLARGUES 1

Du 07/11/2026

MARSILLARGUES 1/ TEYRAN ASP 1

Du 14/03/2027

Sont inversées

(Accord footclubs)

U15 TERRITOIRE

⚽ Poule A

LUNEL GC 2/ST CLEMENT MONT 2

Du 25/10/2026 (journée 3 du 03/10/2026 reportée)

Est reportée au 31/10/2026

(Accord footclubs)

M. ARCEAUX 1/CASTRIES AV 1

Du 24/10/2026 (journée 3 du 03/10/2026 reportée)

Est reportée au 18/11/2026

(Accord des clubs)

U15 D1

⚽ Poule D

CORNEILHAN LIGNAN 1/NEZIGNAN EVEQUE ES 1

Du 31/10/2026 (journée 3 du 03/10/2026 reportée)

NEZIGNAN EVEQUE ES 1 CORNEILHAN LIGNAN 1

Du 06/02/2027



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Sont inversées

(Terrain en réfection – accord des clubs)

U14 D1

ASPTT LUNEL 21/M. PETIT BARD FC 22

Du 17/10/2026 (journée 3 du 03/10/2026)

Est donnée à jouer au 05/12/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Erreur informatique du module compétitions– report du match effacé)

U14 D2

⚽ Poule B

NEZIGNAN EVEQUES ES 21/CORNEILHAN LIGNAN 21

Du 24/10/2026 (journée 3 du 03/10/2026 reportée)

Est reportée au 31/10/2026

(Accord footclubs)

NOTIFICATION TARDIVE DE JOUR – TERRAIN - HEURE

Conformément aux dispositions de l'Article 7 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique au club ci-après une amende de 20 € pour notification tardive de jour – terrain – heure :

ENSERUNE FC 1 (564554)

79940791 – Coupe de l'Hérault U15 du 17/10/2026

Amende : 20 €

(Mail du 15/10/2026 pour le changement de terrain)

FORFAITS

CAZOULS MAR MAU 1 (521617)

79940797 – Coupe de l'Hérault U15 du 18/10/2026

À ST CLEMENT MONT 2

Courriel du 14/10/2026

Amende : 28 € (forfait notifié dans les dix jours précédant la rencontre en Coupe de l'Hérault U15)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales.

ST AUNES GS 1 (522476)

79940792 – Coupe de l'Hérault U15 du 17/10/2026

À CŒUR HERAUL-ALIGNAN 1

Courriel du 15/10/2026

Amende : 28 € (forfait notifié dans les dix jours précédant la rencontre en Coupe de l'Hérault U15)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



FEUILLES DE MATCH NON CONFORMES

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour feuille de match non conforme lors des rencontres suivantes :

LODEVE SC 21 (582251)

79697030 – U18 D2 (B) du 17/10/2026

Amende : 30 € (banc)

JUVIGNAC FA 1 (565595)

79940789 – Coupe de l'Hérault U15 du 17/10/2026

Amende : 30 € (banc)

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

LATTES AS 2 (520344)

79320040 – U17 D1 (A) du 14/10/2026

Amende : 2^e infraction : 50 € (cf. PV Jeunes du 13/10/2026)

(Absence d'identifiant)

VIASSOIS F.C.O 1 (590432)

79333070 – U17 D1 (B) du 18/10/2026

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Absence de récupération des données le jour du match)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le mardi 03/11/2026 à 17h30.

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Patrick Ruiz